

Dossier de candidature

SECTION SPORTIVE RUGBY

FILLES / GARCONS



Année scolaire 2024-2025

Nom :

Prénom :

Etablissement d'origine :

Classe :

Photo

Le dossier sera à retourner au secrétariat du collège au plus tard le mercredi 3 avril 2024
Sélection le mercredi 10 avril à 14h – stade des Rochers - SOYAUX

Il est nécessaire de fournir toutes les pièces administratives dans le dossier de candidature :

- Dossier de candidature renseigné intégralement avec une photo récente
- Photocopie des 2 premiers bulletins trimestriels ou du bulletin semestriel
- La charte de la section sportive rugby signée
- Certificat médical à la pratique du rugby

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés

Histoire et principes

Ouverte à la rentrée 2014, la section sportive rugby permet aux élèves de se perfectionner dans l'activité Rugby, **quel que soit leur niveau** et leur vécu dans l'activité, en complément ou non d'une pratique en club.

Elle s'adresse aux **filles et garçons**, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, capables de mener et réussir le double objectif scolaire et sportif.

L'inscription, comme une option, est reconduite tacitement jusqu'à la 3^{ème}.

Les exigences scolaires et l'obligation de résultats sont les mêmes que pour tous les autres collégiens. Les élèves bénéficient d'un emploi du temps aménagé pour suivre 3 heures d'entraînement hebdomadaires encadrées par des éducateurs diplômés mis à disposition par le SAXV.

Des actions ponctuelles peuvent également être organisées pour enrichir leurs connaissances (alimentation du sportif, prévention dopage, rencontre avec arbitre de haut niveau etc...).

En complément des entraînements de section sportive il est vivement conseillé d'inscrire les élèves à l'association sportive du collège afin qu'ils participent aux rencontres UNSS (3 à 6 mercredis dans l'année).

Chaque semestre, l'investissement, les progrès et les aptitudes de l'élève seront notés dans le bulletin comme une discipline à part entière.

La section RUGBY, c'est :

- **3 heures** d'entraînement par semaine sur le temps scolaire, par catégories, avec des éducateurs diplômés ;
- Des compétitions UNSS les mercredis après-midi (3 à 6 mercredis dans l'année) ;
- Une pratique du rugby **ouverte à tous**, axée sur le travail technique, tactique et le plaisir ;
- Un partenariat avec le SAXV, **sans obligation d'en être licencié** ;
- **Un suivi scolaire réalisé par un professeur coordonnateur, car la scolarité reste la priorité ;**

Objectifs scolaires

- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- Développer leur goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Ouvrir les élèves sur l'extérieur et développer leur autonomie ;
- Permettre aux élèves d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- Aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et à adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- Participer à leur éducation citoyenne ;
- Contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement ;

Objectifs sportifs

- Améliorer sa pratique sportive et se perfectionner grâce aux 3 heures hebdomadaires ;
- Développer l'esprit d'équipe et la vie de groupe ;
- Approfondir ses connaissances techniques, tactiques et du règlement ;
- Se confronter au meilleur niveau du sport scolaire par la participation aux championnats UNSS Excellence ;

Candidature

L'admission définitive est prononcée par le chef d'établissement après étude de la totalité des dossiers.

Si l'élève n'appartient pas au secteur de recrutement (carte scolaire), il conviendra de remplir une demande de dérogation au motif d'une candidature en section sportive rugby. Cette dérogation sera soumise à l'accord du Directeur Académique (DSDEN).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le collège Pierre Mendès France au 05 45 95 21 21 ou adresser un mail au professeur coordonnateur : M. MARCHIVE Guillaume guillaume.marchive@ac-poitiers.fr

Identité du candidat

Nom : Prénom :

Date de naissance : à Nationalité :

Adresse :

Commune :

Renseignements familiaux

Responsable légal 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone portable :

Mail :

Responsable légal 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone portable :

Mail :

Renseignements sportifs

Si licencié rugby :

Club :

Nombre d'années de pratique : Poste :

Autres sports pratiqués :

Si non licencié rugby :

Sport (s) pratiqué (s) (préciser si c'est en loisir ou club) :

Renseignements scolaires

Joindre la photocopie des deux premiers bulletins trimestriels ou du bulletin semestriel au dossier.

Lettre de motivation

Il s'agit pour le candidat d'exprimer en quelques mots pourquoi il souhaite intégrer la section sportive RUGBY

.....
.....
.....
.....
.....

A remplir par le professeur des écoles/professeur principal de la classe d'origine. Dans le souci de mieux cerner le potentiel scolaire de l'élève et pouvoir ainsi l'aider à réussir à mener de front projet sportif et projet scolaire, cette fiche doit être remplie le plus précisément possible.

T : toujours S : souvent Q : quelquefois R : rarement

	T	S	Q	R
A fait preuve d'un travail régulier tout au long de l'année				
L'attention est soutenue en classe				
Se met facilement au travail				
Travaille vite et bien				
Est capable de travailler seul efficacement				
Fait des efforts pour surmonter les difficultés rencontrées				
A besoin d'être aidé pour surmonter ses difficultés				
Demande de l'aide lorsqu'il n'a pas compris				
S'adapte facilement à des méthodes ou des situations nouvelles				
Montre une compréhension rapide et sûre				
A stabilisé les connaissances acquises				
Se montre volontaire et persévérant				
Respecte les consignes				
Se montre autonome et organisé dans son travail				
Tient compte des conseils qui lui sont donnés				
Prend des initiatives				
Intervient en classe de façon réfléchie et pertinente				
Est-ce que les formes de groupements de travail mixtes sont acceptés par l'élève ?				

En dehors de sa motivation pour intégrer la section sportive rugby, voyez-vous d'autres aspects de sa personnalité (ou de ses capacités) importants à signaler ?

.....
.....

S'intègre-t-il facilement à un groupe ? OUI NON

Se sent-il à l'aise à l'intérieur d'un groupe ? OUI NON

Avis du professeur des écoles/professeur principal de la classe ou professeur d'EPS

.....
.....
.....

Date et signature du professeur des écoles/principal + tampon établissement :



Autorisation parentale

Je soussigné(e) (NOM, Prénom)

.....

Responsable légal de (NOM, Prénom)classe :

Autorise mon enfant à participer à l'évaluation d'entrée en section sportive Rugby du collège Pierre Mendès France qui se déroulera au Stade des Rochers à SOYAUX **le mercredi 10 avril à 14h.**

Je certifie qu'il ou elle est assuré(e) contre les accidents pouvant survenir au cours de la pratique sportive, conformément à la réglementation en vigueur.

J'autorise le collège Pierre Mendès France à exploiter l'image de mon enfant dans le cadre de la communication liée à cet évènement (ex : article dans la presse ou sur le site Web du collège), dans la mesure où aucun des modes d'exploitations ne porterait atteinte à l'intégrité et à la dignité de mon enfant, captée lors de cette sortie scolaire.

Personne à joindre en cas d'urgence

Nom

N° Téléphone(s) :

Date / /

Signature du responsable légal



Charte de la section sportive rugby du collège Pierre Mendès France - SOYAUX

Cette charte s'adresse à tous les élèves de la section sportive rugby. Ils s'engagent tous à en prendre connaissance, la respecter et la signer pour prouver leur engagement dans le bon fonctionnement de la section.

L'élève inscrit à la section s'engage à :

- 1- Respecter les règles de vie du collège Pierre Mendès-France (Cf. Règlement intérieur dans le carnet de correspondance), ses camarades et les adultes qui m'encadrent.
- 2- **Faire preuve d'assiduité à tous les cours et à tous les entraînements (et le cas échéant, de justifier de son absence comme il se doit auprès de la vie scolaire).**
- 3- Faire tout le travail demandé dans toutes les matières en classe et à la maison. Tout travail non fait devra être rattrapé en dehors des heures de cours.
- 4- **Participer à toutes les heures de soutien scolaire mises en place dans le cadre de la section.**
- 5- Développer une attitude responsable face à son projet scolaire et sportif en informant ses professeurs et les adultes référents de la section de ses difficultés.
- 6- **Participer (dans la mesure où votre enfant est inscrit à l'AS) à toutes les compétitions UNSS prévues dans le calendrier.**
- 7- Garder en tête que la participation à la section sportive rugby est un privilège dont il faut se montrer digne, en conservant toujours une attitude convenable au collège et à l'extérieur (entraînements et compétitions UNSS et club).

La famille de l'élève inscrit à la section s'engage à :

- 1- **Informé (carnet, mail, téléphone, RDV/entretien) le professeur référent de la section, les professeurs et/ou les autres adultes de la section des difficultés rencontrées par son enfant au collège ou aux entraînements.**
- 2- Rester attentive à ses résultats scolaires, son comportement en classe, au collège et aux entraînements et l'assiduité de son enfant au collège et aux entraînements.
- 3- **Construire un environnement favorable à l'équilibre de son enfant : organisation de son travail scolaire, heures de sommeil conséquentes, alimentation saine et équilibrée, loisirs et sorties, nombre d'heures d'activités physiques dans la semaine.**

Le professeur coordonnateur de la section et les autres adultes (collège, club, comité départemental) intervenants dans le cadre de la section s'engagent à :

- 1- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens à disposition pour faire progresser tous les élèves de la section à leur niveau dans le cadre de leur projet sportif.
- 2- **Mettre en place les moyens pédagogiques nécessaires à la réussite scolaire de tous les élèves de la section sportive rugby en respectant leurs horaires d'entraînement.**
- 3- Faire le lien entre la famille, les autres professeurs, les autres adultes du collège (direction, vie scolaire, ...), les intervenants de la section, l'encadrement du club pour chaque élève pour centraliser les informations de façon précise et s'adapter au mieux à chaque élève.
- 4- **Organiser la distribution et la récupération des documents de la section (convocations rencontres UNSS, dossiers d'inscription à l'AS, autorisations parentales, ...).**
- 5- Faire, à l'issue de chaque semestre, un bilan détaillé personnel pour chaque élève, qui sera transmis aux familles et à la communauté éducative.

Les élèves de la section pourront ponctuellement être sortis de la section pour leur permettre de récupérer en cas de blessure, de stress et/ou fatigue extrême, d'une baisse très importante des résultats scolaires.

Tout manquement au règlement (absences répétées et injustifiées en classe et/ou aux entraînements, attitude inappropriée au collège et/ou aux entraînements et/ou en compétition, préparation sportive manquant de sérieux, résultats sportifs insuffisants) entraînera des punitions ou même des sanctions, en fonction de la gravité des faits. Suite à des faits graves (rapport(s) écrit(s)) ou de manquements répétés aux règlements, et après avoir rencontré le professeur référent et le principal, un élève membre de la section sportive rugby pourra être écarté ponctuellement voire définitivement de la section rugby.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

Règlement intérieur de la Section Sportive du Collège Pierre Mendès France – SOYAUX

Article 1 :

La section sportive du collège s'adresse à des élèves scolarisés de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Elle est l'objet d'un partenariat entre l'établissement scolaire, le SA XV, la mairie, le rectorat et le Conseil départemental de la Charente. Elle répond à la Charte des sections sportives (Extraits joints)

Article 2

Les admissions en section sportive sont prononcées par le chef d'établissement pour une année scolaire sur avis de la commission de recrutement et de reconduction. Cette, commission, présidée par le Chef d'établissement, réunit les représentants de la structure sportive, l'infirmière scolaire, et le coordonnateur.

Elle statue au regard de l'investissement et des résultats scolaires, des aptitudes physiques et de la motivation pour l'activité. Elle prend aussi en compte les avis médicaux.

Si l'admission en section sportive implique une dérogation à la carte scolaire (élève ne dépendant pas du secteur), elle est conditionnée par l'accord du Directeur Académique, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 3 :

L'encadrement technique est assuré par des entraîneurs du club support, sous la responsabilité du club.

Les entraînements ont lieu sur des plages horaires aménagées.

- Mardi 11h30 - 13h00
- Jeudi 15h00 - 17h00

Le nombre et la durée des entraînements sont ajustés périodiquement en fonction des contraintes scolaires, du calendrier des rencontres et de la condition physique des joueurs.

Article 4 :

Les joueurs de la section sportive licenciés à l'Union Nationale du sport scolaire participent aux compétitions de l'UNSS. Les cadres du club préparent et accompagnent la ou les équipes aux championnats UNSS, en collaboration avec le professeur coordonnateur.

Article 5 :

Les élèves de la section sportive doivent respecter le règlement intérieur de l'établissement et doivent accepter et respecter les règles de vie suivantes :

- Hygiène de vie saine : alcool et cigarettes interdits
- Tenue vestimentaire correcte à l'entraînement et aux compétitions
- Respect des camarades d'entraînement et des autres gymnastes
- Respect des professeurs et entraîneurs
- Discipline à l'entraînement, en compétition et en cours
- Participation active aux cours d'EPS
- Respect des horaires d'entraînement
- Respect du matériel, des vestiaires et de l'environnement

Article 6 :

En cas de non adaptation, de non-respect des règlements en vigueur, ou de travail insuffisant (Scolaire ou Sportif), l'élève pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section sportive. Un élève exclu de la section sportive ne peut plus bénéficier des horaires aménagés.

Article 7 :

La commission paritaire, présidée par la Principale de collège, composée des représentants du club support (Président et/ou Cadre technique) et des représentants du collège (CPE, Principal adjoint et Professeur coordonnateur) fixe les règles de fonctionnement et règlera tout problème et litige entre les joueurs, le Club, l'établissement scolaire et les parents.



Evaluation sportive (cadre réservé aux encadrants)

L'évaluation des aptitudes sera appréciée de la façon suivante :

Tests	Résultats			
Physiques (test d'endurance)				
Respect d'autrui				
Vécu Rugby				
Technique individuelle				
Attitude dans le groupe				
Gestion du contact				

Avis de la commission

FAVORABLE

RESERVÉ

Motif :

DEFAVORABLE

Motif :

Le président de la commission